

Barème des cotisations annuelles 2026

Communes et intercommunalités

Tranches de population

Moins de 2000 habitants	
Entre 2000 et 5000 habitants	
Entre 5000 et 10 000 habitants	
Entre 10 000 et 15 000 habitants	
Entre 15 000 et 20 000 habitants	
Entre 20 000 et 30 000 habitants	
Entre 30 000 et 40 000 habitants	
Entre 40 000 et 50 000 habitants	
Entre 50 000 et 70 000 habitants	
Entre 70 000 et 100 000 habitants	
Entre 100 000 et 150 000 habitants	
Entre 150 000 et 200 000 habitants	
Entre 200 000 et 300 000 habitants	
Entre 300 000 et 500 000 habitants	
Entre 500 000 et 1 500 000 habitants	
Plus de 1 500 000 habitants	

Cotisation

150 €
200 €
250 €
250 €
350 €
450 €
550 €
650 €
750 €
1 200 €
1 700 €
2 500 €
3 000 €
5 500 €
8 000 €
16 500 €

+ 0,01 € par habitant à partir du 10 001ème habitant.*

Calculez votre cotisation via [ce calculateur](#).

* Pour les EPCI dont des communes sont déjà adhérentes, la population des dites communes est retranchée de la population intercommunale pour calculer la cotisation de l'EPCI.

Communes dont l'intercommunalité est adhérente

Pour la cotisation des communes dont l'intercommunalité est déjà adhérente, une tarification spéciale s'applique (ci-dessous) :

Tranches de population

Moins de 20 000 habitants	
Entre 20 000 et 50 000 habitants	
Entre 50 000 et 100 000 habitants	
Entre 100 000 et 200 000 habitants	
Entre 200 000 et 500 000 habitants	
Plus de 500 000 habitants	

Cotisation

150 €
300 €
500 €
750 €
1 000 €
1 500 €



Départements

Tranches de population

Moins de 200 000 habitants
Entre 200 000 et 600 000 habitants
Entre 600 000 et 1 500 000 habitants
Plus de 1 500 000 habitants

Cotisation

4 000 €
5 000 €
6 000 €
7 000 €

Régions

Tranches de population

Moins de 2 000 000 habitants
Entre 2 000 000 et 3 000 000 habitants
Entre 3 000 000 et 4 000 000 habitants
Entre 4 000 000 et 6 000 000 habitants
Entre 6 000 000 et 10 000 000 habitants
Plus de 10 000 000 habitants

Cotisation

10 000 €
12 000 €
12 500 €
13 000 €
14 000 €
28 000 €

EPCI sans fiscalité propre, membres associés & collectivités étrangères déjà adhérent au Réseau en 2025

Type

Syndicat mixte
Syndicat de mobilités/de transports
PETR
Autres
Membre associé (entreprises, associations)
Collectivité étrangère

Cotisation

Reconduction de la cotisation 2025
Reconduction de la cotisation 2025

EPCI sans fiscalité propre, membres associés & collectivités étrangères adhérant au Réseau en 2026

Tranches de population

Moins de 20 000 habitants
Entre 20 000 et 70 000 habitants
Entre 70 000 et 100 000 habitants
Entre 100 000 et 150 000 habitants
Entre 150 000 et 200 000 habitants
Plus de 200 000 habitants

Cotisation

600 €
750 €
850 €
1 300 €
1 500 €
4 500 €

Pour les membres associés et collectivités étrangères : cotisation négociée selon les situations, arbitrée par le Conseil d'Administration.

Pour toute question relative à votre adhésion ou au montant de votre cotisation, contactez info@reseau-velo-marche.org.